**Rappel des règles génériques liées à l'activité Roller à compter du 2 juin 2020.**

*En date du 31 mai 2020*

---

- Respecter les consignes sanitaires générales et spécifiques données par l'entraineur
- Ne pas utiliser les vestiaires, douches, salle d'attentes.
- 10 personnes maximum réunies (éducateur/éducatrice compris.e)
- S'équiper et se déséquiper si possible, à la maison avant la séance.
- S'équiper en autonomie ou avec l'aide de ses parents dans une zone qui respecte la distanciation avec une surface de 4m2, en dehors de la zone de pratique.
- Chaque sportif/sportive doit apporter avec lui du gel hydroalcoolique ou lingettes désinfectantes
- Le port de gants est conseillé pendant la pratique
- L'accès aux accompagnants est interdit sur la zone de pratique
- En statique ou à pied, respecter une distance de 2m minimum à l'arrêt, entre les pratiquant.e.s avant, pendant et après la séance.
- **Le port du masque est obligatoire avant et après la séance.** Pas conseillé pendant la séance.

- En déplacement à roller, respecter une distance de 10m minimum entre les sportifs
- En dépassement latéral, respectez 1,50m de distance
- Ne pas échanger ou se prêter le matériel d'entretien des rollers.
- Ne pas toucher d'éléments du mobilier extérieur
- Ne pas toucher d'éléments pédagogiques partagés (ballon, plots au sol)
- Rejoindre un par un l'espace dédié aux consignes de lancement des situations pédagogiques avec des postes espacés de 2m minimum les uns des autres.